AUTOMNE 2023

PERSPECTIVE

UNE PUBLICATION DE L'ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE L'ONTARIO

DANS CE NUMÉRO

MESSAGE DE LA REGISTRATEURE ET CHEF DE LA DIRECTION 3

UN AVENIR PLUS RADIEUX DÈS AUJOURD'HUI : LE PARCOURS DE CANDIES KOTCHAPAW POUR AMPLIFIER L'EXPÉRIENCE NOIRE AUX QUATRE COINS DU MONDE 5

SI VOUS N'AVEZ PAS APPRIS LA NOUVELLE, L'ÉDITION RÉVISÉE DU CODE DE DÉONTOLOGIE ET NORMES D'EXERCICE 8

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL POUR 2023/2024 10

POINTS SAILLANTS DES RÉUNIONS DU CONSEIL 16

NOTES SUR LA PRATIQUE : POURQUOI IL NE FAUT PAS SE PRESSER À SE LANCER DANS LA PRATIQUE PRIVÉE 18

SOMMAIRES DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES 24

FAQ : L'INITIATIVE SUR LES DONNÉES RELATIVES À L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION 25

RÉSERVEZ LA DATE DU FORUM ÉDUCATIF 2023 ! 27

BABILLARD 28

MESSAGE DE LA REGISTRATEURE ET CHEF DE LA DIRECTION

L'ENGAGEMENT DE L'ORDRE ENVERS LA COLLABORATION DES PERSONNES INSCRITES

Je suis ravie de m'adresser à vous dans l'édition automnale de Perspective en tant que nouvelle registrateure et chef de la direction de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (l'Ordre).

Au moment d'assumer mes nouvelles fonctions, je tiens à réaffirmer l'engagement de l'Ordre à être à l'écoute des personnes inscrites et à veiller à ce que les décisions de l'Ordre soient guidées par leurs expériences vécues. L'Ordre s'efforce de favoriser un dialogue ouvert avec les personnes inscrites qui lui permet de demeurer réceptif en vue d'appuyer une pratique professionnelle et des soins éthiques dans l'ensemble de la province.

Récemment, les personnes inscrites ont eu plusieurs occasions de collaborer avec l'Ordre, notamment en participant aux consultations sur la révision des normes d'exercice et en faisant connaître leur intérêt pour un poste de membre d'un comité sans faire partie du conseil. Les commentaires recueillis nous ont permis d'apporter d'autres révisions aux ressources de la pratique professionnelle et ont aidé l'Ordre à mieux relever les défis qui se posent.

Nous anticipons avec intérêt la possibilité de saisir de futures occasions de collaboration avec vous, notamment en établissant des liens avec les personnes inscrites au prochain Forum éducatif qui aura lieu le 30 novembre 2023. Au début de 2024, les personnes inscrites seront invitées à prendre part à un important processus de consultation, alors que l'Ordre amorcera le travail sur son nouveau plan stratégique. Demeurez au fait des derniers développements ainsi que des nouvelles façons d'établir des liens avec l'Ordre à mesure qu'il s'efforce de répondre aux besoins des personnes inscrites en leur proposant des ressources additionnelles sur la pratique.

Je suis également ravie de vous annoncer que l'Ordre a apporté d'importantes améliorations à la base de données des personnes inscrites, poursuivant ainsi ses efforts à tirer parti de la technologie et à rendre

les services en ligne plus accessibles à nos personnes inscrites. Parallèlement à la mise à jour de la base de données, l'Ordre lancera son initiative sur les données en matière d'équité et d'inclusion. Au cours de la prochaine période de renouvellement, vous aurez la possibilité de participer à cette initiative en communiquant volontairement à l'Ordre des renseignements démographiques à votre sujet. Vous trouverez de plus amples informations sur l'initiative relative aux données sur l'équité et l'inclusion dans l'article sur la FAQ du présent numéro de Perspective.

Grâce à la collaboration des personnes inscrites à l'initiative sur les données en matière d'équité et d'inclusion, l'Ordre entend s'attaquer aux obstacles systémiques et orienter les initiatives en matière d'équité afin de mieux servir le public ontarien tout en faisant progresser son engagement à l'égard de la protection du public. Nous remercions toutes les personnes inscrites qui nous ont fait part de leurs observations pendant l'élaboration de l'initiative – vos commentaires nous ont aidés à prendre des décisions fondées sur une représentation authentique. À l'issue de la période de renouvellement, l'Ordre communiquera avec vous à nouveau afin d'obtenir votre avis et vos commentaires sur l'initiative, ce qui nous aidera à déterminer si d'autres modifications ou ajouts s'imposent.

Une collaboration continue avec les personnes inscrites est essentielle à la réalisation de nos objectifs communs et permet à l'Ordre de prendre des décisions éclairées qui servent l'intérêt du public, et protège les clients et les collectivités de la province. L'Ordre demeure engagé à maintenir des liens avec les personnes inscrites dans le but de favoriser un environnement d'amélioration continue. Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer de façons constructives avec vous, nos personnes inscrites, afin de mieux appuyer le rôle crucial que vous jouez dans la prestation de services et de soins aux Ontariennes et aux Ontariens.

Cordialement,
Denitha Breau, IA, M.Sc.Inf., MBA
Registrateure et chef de la direction
Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario

UN AVENIR PLUS RADIEUX DÈS AUJOURD'HUI : LE PARCOURS DE CANDIES KOTCHAPAW POUR AMPLIFIER L'EXPÉRIENCE NOIRE AUX QUATRE COINS DU MONDE

Pour Candies Kotchapaw, il est important de favoriser l'épanouissement intellectuel des jeunes Noir(e)s et de les aider à exceller dans ce qu'ils ou elles entreprennent. Cette mission a toujours été au cœur de ses ambitions professionnelles.

Au lieu d'attendre passivement que les choses changent, elle a innové en créant des systèmes de soutien destinés à accompagner et à inspirer les générations de jeunes leaders noirs, aujourd'hui comme demain.

PREMIERS CENTRES D'INTÉRÊT

Candies Kotchapaw, MTS, TSI, est née en Jamaïque. À l'âge de 14 ans, elle arrive au Canada avec sa famille. Elle y établit immédiatement des parallèles avec les conditions sociales et la prévalence de la pauvreté dans son pays natal. Elle a toujours voulu militer pour les droits de la personne et la réduction de la pauvreté, et elle s'est donc naturellement tournée vers le travail social, même si ce n'était pas son premier objectif.

« J'ai commencé à m'intéresser de plus en plus aux aspects structurels du travail social, et j'ai vraiment pris conscience de la façon dont les institutions ont affecté et influencé les différentes communautés. Mes études pour devenir travailleuse sociale ont simplement galvanisé la passion qui était la mienne étant plus jeune », déclare Candies.

CRÉATION DU PROGRAMME DYLOTT

Après avoir exercé comme travailleuse sociale de première ligne pendant de nombreuses années, Candies a repris le chemin de l'université pour obtenir une maîtrise en travail social (MTS). Elle s'est spécialisée dans la pratique politique, mais s'est trouvée profondément affectée par la discrimination systémique à laquelle elle faisait face, tout comme les autres étudiant(e)s noir(e)s. Elle a également pris conscience du peu de débouchés disponibles en diplomatie, le secteur qu'elle souhaitait intégrer.

« Qui sont les personnes que notre pays choisit généralement pour en faire des hauts-commissaires ou des diplomates à l'étranger? », demande Candies.

« Je n'ai jamais vu quelqu'un comme moi occuper ces postes. Pour le mémoire que j'ai réalisé dans le cadre de ma MTS (intitulé *Les politiques du travail social : les travailleurs sociaux racialisés ont-ils leur place dans l'espace de la pratique consacrée à l'élaboration des politiques publiques?* [Traduction]), j'ai commencé à réfléchir à la raison pour laquelle il n'existait pas de trajectoire claire pour obtenir ces postes diplomatiques. Cette réflexion a constitué le point de départ du programme DYLOTT. »

Dans leur rôle professionnel, les travailleuses et travailleurs sociaux ainsi que les techniciennes et techniciens en travail social sont bien placés pour concevoir et mettre en œuvre des solutions à de tels défis. DYLOTT (pour Developing Young Leaders of Tomorrow, Today [Faisons naître dès aujourd'hui les chefs de file de demain]) est le fruit des recherches menées par Candies. Son ambition était de créer des programmes qui façonnent les futurs leaders noirs, en veillant à structurer DYLOTT de telle sorte que la population canadienne soit représentée sur la scène mondiale dans toute sa diversité.

Les principes fondamentaux du programme DYLOTT ont convergé quand Candies s'est rendue à Riga (Lettonie) en 2017, et qu'elle y a constaté que les choses étaient encore bien pires pour la jeunesse noire dans certains autres pays. « Je suis rentrée au Canada en pensant qu'il fallait absolument que je fasse quelque chose pour rendre la situation équitable, tout en amplifiant l'excellence des jeunes Noir(e)s dans ces domaines de niche », dit-elle. « J'ai ensuite passé six ans à bâtir des réseaux et à tisser des liens avec de nombreux experts de différents secteurs. »

À ses débuts, DYLOTT comptait seulement dix enfants, mais le programme a évolué jusqu'à devenir un organisme sans but lucratif à part entière en 2019. Intervenant aujourd'hui en tant qu'organisation, il a renforcé l'ardeur de Candies, qui continue d'encourager un dialogue continu sur les différentes façons de se frayer une voie dans la diplomatie multilatérale.

DONNER À LA JEUNESSE NOIRE LES MOYENS D'AGIR

Dans le cadre de ses efforts de porte-parole, Candies a saisi l'occasion de créer des initiatives pour mieux soutenir la jeunesse marginalisée et consolider son autonomie. Candies a conçu deux programmes essentiels par l'intermédiaire de DYLOTT. #LeadLikeAGirl offre un mentorat à des jeunes filles âgées de 8 à 17 ans, et leur propose des prises de parole en public pour renforcer leur confiance en elles.

La deuxième initiative, Black Diplomacy Academy, prépare des membres de 18 à 35 ans pour qu'ils puissent intervenir dans le cadre de débats régionaux, nationaux et internationaux portant sur des enjeux politiques. Sur le plan du travail social, il s'agit de rassembler des secteurs qui communiquent rarement entre eux, et de faire naître un consensus.

« L'objectif de ces programmes était véritablement d'aider les jeunes Noir(e)s à repérer leurs compétences de leadership, en les encourageant et en leur rappelant qu'ils ont leur place sur la scène politique », affirme-t-elle. « Ces interventions leur ont permis d'avoir une vision du monde plus ouverte, pour les inciter à devenir dès aujourd'hui les chefs de file de demain. »

RESTER PERTINENT

Candies réfléchit souvent à la trajectoire de son organisation. Pour elle, préparer la voie à des solutions collaboratives à court et à long terme est dans l'ADN même de DYLOTT.

« Pour pouvoir apporter une vraie solution aux difficultés qui touchent les communautés noires depuis si longtemps, mais aussi nous permettre de guérir des traumatismes vécus sur plusieurs générations, nous devons nous rassembler et discuter de ces problèmes en tant qu'experts les uns pour les autres », dit Candies. « Chaque intervenant apporte une précieuse proposition qui a autant de valeur que le financement, la conception de programmes et les répercussions communautaires. »

Les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social devraient avoir conscience de ces inégalités historiques et faire partie intégrante de la lutte pour les éliminer. Candies souligne que les programmes de DYLOTT visent à éviter de rouvrir les blessures du passé. Même si la réalité de l'expérience noire est indéniable, DYLOTT opère de façon à offrir un meilleur quotidien dès aujourd'hui en intégrant à ses projets des ressources axées sur l'élaboration de politiques, comme la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et les Objectifs de développement durable, deux initiatives des Nations Unies.

Candies souligne que ces ressources se sont révélées particulièrement utiles pendant la pandémie de COVID-19 et pour faire face aux réactions racistes soulevées par les meurtres de George Floyd et de Breonna Taylor en 2020. Pour Candies, ces événements ont montré que les enjeux multidimensionnels qui touchent la population noire ne font pas longtemps les gros titres de la presse. Pour que DYLOTT reste pertinent, il fallait donc poursuivre la croissance de l'organisme de façon plus intentionnelle, et mettre en place un cadre multilatéral associé à des outils globaux.

« Chaque objectif de développement durable est rattaché à un problème social », rappelle Candies. « Aujourd'hui, quand je contacte des parties prenantes et que je leur dis que le "problème x" appelle la "solution y", elles sont en mesure de travailler avec DYLOTT pour s'attaquer à cet enjeu concrètement, en concevant des programmes de façon active. »

UN AVENIR PRODUCTIF EN VUE

Candies affirme que les alliés jouent un rôle crucial, car il n'y a jamais suffisamment de travailleurs sociaux présents dans un même espace pour donner lieu au changement nécessaire. Elle ajoute que les alliés PANDC comme les alliés non racialisés ont des perspectives uniques sur le monde qui nous entoure, et peuvent prêter assistance de différentes façons, toutes utiles.

Au vu de l'excellence qui est née dans le sillage de DYLOTT, Candies ambitionne maintenant d'élargir ce programme à des domaines émergents, comme la cybersécurité, pour y faire résonner les voix noires. Quand elle fait le bilan de ce que sa passion lui a permis d'accomplir, notamment le fait que DYLOTT continue d'être un vecteur de changement à tous les échelons (micro, mezzo et macro), son enthousiasme déborde.

« Tous les jours, je suis pleine d'effervescence en me rendant au travail », dit Candies. « À celles et à ceux qui souhaitent prolonger le travail de DYLOTT de leur propre façon, je conseille de perfectionner leurs talents et leurs dons jusqu'à en faire des forces. »

L'Ordre remercie Candies d'avoir accepté de nous parler de ses expériences. En gage de gratitude, l'Ordre a versé un don à DYLOTT.

SI VOUS N'AVEZ PAS APPRIS LA NOUVELLE, L'ÉDITION RÉVISÉE DU CODE DE DÉONTOLOGIE ET NORMES D'EXERCICE EST MAINTENANT DISPONIBLE

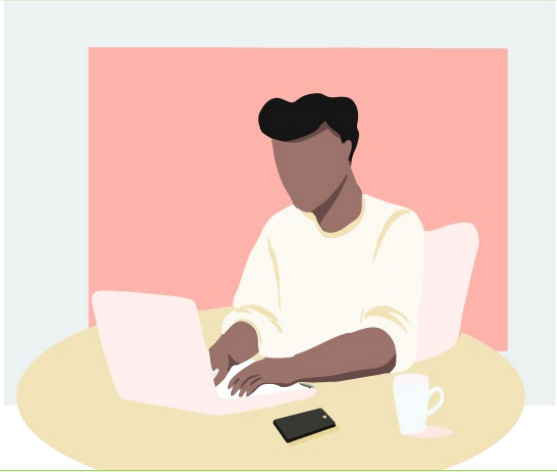

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (l'Ordre) a le grand plaisir d'annoncer que l'édition révisée du *Code de déontologie et Normes d'exercice* a récemment été approuvée par le Conseil et que vous pouvez maintenant consulter ce document sur le site Web de l'Ordre!

RÉVISIONS APPORTÉES AU CODE DE DÉONTOLOGIE ET NORMES D'EXERCICE

Le *Code de déontologie et Normes d'exercice* a été révisé à la suite d'un solide processus de consultation afin de tenir compte des pratiques actuelles et des changements qui se déroulent dans la société, le tout dans le but de mieux servir l'intérêt public. Les changements s'appliquent à toutes les personnes inscrites, quel que soit leur domaine de pratique.

Les révisions mettent l'accent davantage sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance. Le langage et les précisions sur certains sujets sont simplifiés. La nouvelle édition des Normes d'exercice qui se trouve sur le site Web de l'Ordre renferme également des liens menant à des ressources pertinentes pour mieux assister les personnes inscrites dans leur pratique.

WEBINAIRES SUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Dans le eBulletin envoyé le 11 septembre 2023, les personnes inscrites étaient invitées à participer à un webinaire portant sur les révisions apportées aux Normes d'exercice, avec réponses aux questions fréquentes. Le webinaire a été présenté à trois reprises : le 21 septembre, le 27 septembre et le 4 octobre 2023. Les personnes inscrites y ont participé en grand nombre. Les commentaires positifs que l'Ordre a reçus indiquent que les participants ont trouvé l'information utile. Vous trouverez une version enregistrée de ce webinaire sur le site Web de l'Ordre.

POUR PLUS D'INFORMATION

Si vous avez des questions sur les Normes d'exercice révisées, veuillez communiquer avec le Service de la pratique professionnelle à exercice@otsttso.org.

PROGRAMME DE MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE

Dans le cadre de son Programme de maintien de la compétence (PMC), l'Ordre exige que toutes les personnes inscrites passent en revue le Code de déontologie et Normes d'exercice chaque année (sauf les titulaires d'un certificat de la catégorie des personnes inscrites à la retraite). Pour le PMC 2023, les personnes inscrites ont l'obligation de revoir les Normes d'exercice récemment révisées.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL POUR 2023/2024

AMANDA BETTENCOURT – TECHNICIENNE EN TRAVAIL SOCIAL ÉLUE

Amanda Bettencourt est deux fois inscrite à l'Ordre, s'étant initialement inscrite en tant que technicienne en travail social, puis en tant que travailleuse sociale après avoir obtenu son diplôme de travail social à l'ancienne Université Ryerson (aujourd'hui l'Université Toronto Metropolitan). Elle est actuellement travailleuse sociale scolaire auprès des Six Nations de la Grand River, à Oshweken, où elle siège aussi au Groupe de travail sur la lutte contre l'intimidation et où elle offre au système scolaire fédéral des services de consultation axés sur l'acquisition du savoir et de l'apprentissage chez les communautés haudenosaunee. Amanda travaille aussi à temps partiel comme tutrice privée et siège depuis trois ans au Conseil de l'Ordre. Elle compte huit années d'expérience en première ligne dans le domaine des services sociaux; elle a en particulier représenté des personnes faisant appel de décisions du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, travaillé comme soutien à la gestion du centre d'accès supervisé, et comme travailleuse sociale en milieu scolaire, autochtone et non autochtone. Amanda souhaite apporter encore une contribution utile à l'Ordre dans son mandat de protection du public.

CHISANGA CHEKWE – MEMBRE DU PUBLIC

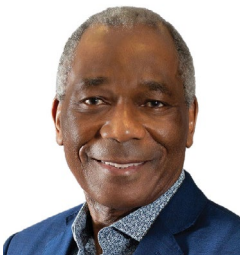

Chisanga Chekwe apporte au Conseil de l'Ordre une vaste expertise en gouvernance, en développement, en affaires et en droit. Il a été sous-ministre aux ministères ontariens des Affaires civiques et de l'Immigration, de la Condition féminine, des Affaires des personnes âgées et du Commerce international; président et chef de la direction du Tribunal de l'aide sociale; directeur général à Oxfam; agent d'arbitrage ainsi qu'observateur de soutien des Nations Unies pour surveiller des élections en Afrique du Sud; et superviseur des élections d'après-guerre en Bosnie et en Herzégovine. Il a également travaillé pendant six ans à la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels de l'Ontario à titre de membre et de président du conseil d'administration. M. Chisanga a fait ses études en droit à l'Université de Birmingham en Angleterre, puis a obtenu une maîtrise en droit de l'Université de Londres. Il a ensuite suivi le cours de philosophie, sciences politiques et économie de l'Université d'Oxford, ce qui l'a mené à l'obtention d'un baccalauréat ès arts et d'une maîtrise dans cette discipline.

CHARLENE CREWS – TECHNICIENNE EN TRAVAIL SOCIAL ÉLUE

Charlene Crews est clinicienne en santé mentale; elle travaille depuis plus de 29 ans auprès de populations marginalisées et itinérantes. Elle apporte au Conseil une expérience diversifiée et des compétences transférables qu'elle a acquises dans son travail de service direct et d'élaboration de programmes dans plusieurs secteurs : toxicomanie et santé mentale des enfants et des adultes, services de santé communautaires et en milieu hospitalier, défense des intérêts des patients, services correctionnels, médecine légale, itinérance et logement social. Charlene travaille auprès du ministère de la Santé comme arbitre en matière de logement social et représentante de patients en établissement psychiatrique. Elle est vivement intéressée par le droit de la santé, le respect de la vie privée et l'éthique et demeure active au sein de multiples conseils communautaires de défense de droits. Elle détient des certificats dans différents domaines – arbitrage de niveau avancé, enquêtes réglementaires, médiation interpersonnelle, thérapie familiale, thérapie comportementale dialectique, et gestion des services

de santé. Charlene poursuit actuellement une maîtrise en administration de la santé à l'Université Toronto Metropolitan.

JOHN FLEMING – MEMBRE DU PUBLIC

John a commencé sa carrière en tant que travailleur social, gravissant toutefois rapidement les échelons à la direction des gouvernements locaux et provinciaux, ainsi que dans différents organismes sans but lucratif. Il a occupé plusieurs postes de direction en cours de carrière, notamment en tant que chef de l'administration municipale, sous-ministre au gouvernement provincial de l'Ontario et chef de la direction d'un organisme de bienfaisance national œuvrant dans le domaine de la santé. À l'issue d'une carrière à temps plein, il a obtenu le titre de directeur agréé et ouvert un cabinet de services « occasionnels » de consultation. Depuis 2008, John centre son travail sur la formation et le conseil en gouvernance, le mentorat et l'accompagnement auprès de cadres supérieurs et l'animation de groupes, mettant en valeur sa capacité d'aider les conseils et les équipes à travailler efficacement dans l'établissement et l'atteinte d'objectifs communs. John termine tout juste un mandat de 12 ans en tant que commissaire à l'intégrité pour la Ville de Caledon et l'ancien président du conseil d'administration du Collège Sheridan. Au fil des ans, il a servi auprès de nombreux conseils et comités, notamment en tant que président des conseils de Services de santé Halton et de Cancer de l'ovaire Canada. Par le passé, il a aussi agi à titre de directeur de la Société de promotion d'OMERS. Enfin, John est actuellement vice-président du conseil d'administration du réseau de santé du Grand Hamilton. John accomplit son deuxième mandat en tant que président du Conseil de l'OTSTTSO.

SANA IMRAN – TRAVAILLEUSE SOCIALE ÉLUE

Sana Imran est une travailleuse sociale inscrite possédant plus de 10 ans d'expérience dans le secteur de la santé mentale. Elle a travaillé dans plusieurs milieux et a été notamment appelée à fournir des services thérapeutiques à des clients dans divers établissements de santé mentale à Toronto et à participer à l'élaboration de politiques et programmes dans le secteur de l'éducation. À l'heure actuelle, elle occupe le poste de chef du bureau du bien-être communautaire (Office of Community Wellbeing) à l'Université métropolitaine de Toronto et remplit, à temps partiel, les fonctions de chef de l'équipe clinique de Leena, une plateforme de santé mentale centrée sur les personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC) qui offre des services dans tout le Canada. Sana a acquis sa très vaste expérience en ayant rempli diverses fonctions, dont celles de clinicienne, de préposée au soutien à l'apprentissage pour de nouveaux cliniciens, et de préposée à la sensibilisation et au développement de politiques au niveau provincial. Sana a eu le privilège de gérer des projets complexes financés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, le ministère de la Santé, la Direction générale de l'action contre le racisme de l'Ontario et la Commission de la santé mentale du Canada. Elle a décroché sa maîtrise en travail social à l'Université de Toronto et a obtenu des titres de compétence dans de nombreuses disciplines thérapeutiques, dont la thérapie cognitive du comportement, la thérapie comportementale dialectique, la thérapie axée sur la recherche de solutions et la thérapie axée sur les émotions, ainsi que dans les domaines de la gestion et du leadership.

SANJAY GOVINDARAJ – TRAVAILLEUR SOCIAL ÉLU

Sanjay Govindaraj a obtenu une maîtrise en travail social (MTS) auprès du TISS (1994) et une maîtrise en études environnementales appliquées auprès de l'Université de Waterloo (2004). Depuis 25 ans, Sanjay dirige des projets liés à la pauvreté, à la sécurité alimentaire, au logement, à la prostitution enfantine et à la prévention du VIH/sida. Travaillant actuellement comme associé en planification sociale pour la région de Waterloo, il est responsable des dossiers sur la diversité, l'inclusion, la conformité en matière d'accessibilité et les affaires autochtones. Il offre aussi du counseling à temps partiel à Aligned Health (Waterloo) et à Frontline Forward (Kitchener). L'Université Wilfrid Laurier lui a décerné le titre de professeur agrégé de stages (à temps partiel) pour les années qu'il a consacrées à la supervision d'étudiants préparant une MTS. Sanjay a siégé à de nombreux conseils d'administration d'organismes à but non lucratif et assure un rôle de mentor auprès de nouveaux immigrants. Sanjay a été élu au Conseil en 2018.

MUKESH KOWLESSAR – TECHNICIEN EN TRAVAIL SOCIAL ÉLU

Mukesh Kowlessar est revenu au Conseil de l'Ordre en

2016 après y avoir siégé depuis sa création jusqu'en 2013 et en avoir été le président pendant quatre ans. Mukesh a été membre de nombreux comités de l'Ordre, dont le Bureau et le comité des finances. Après sa retraite, il a continué à jouer un rôle actif au sein de l'Ordre et à poursuivre d'autres intérêts liés à l'amélioration de la gouvernance dans la fonction publique. Mukesh possède plus de 30 ans d'expérience de direction dans le domaine des services sociaux aux paliers municipal et provincial. Dans le passé, Mukesh a exercé les fonctions d'arbitre à la Commission de la location immobilière et de greffier à la Cour supérieure de justice de l'Ontario; présentement, il est aussi consultant en planification stratégique. Mukesh est un ardent défenseur d'une optique de la diversité, de l'équité et de l'inclusion dans le domaine de la gouvernance et dans la société en général. Il est titulaire de certificats en médiation, en mode substitutif de règlement des différends et en direction supérieure de l'Université Western, ainsi que d'un certificat en gestion du stress en cas de crise et d'incident critique, et d'un diplôme en techniques de travail social du Fanshawe College.

MOLLY LUU – MEMBRE DU PUBLIC

Molly Luu est une avocate spécialisée dans le contentieux en matière fiscale et la négligence professionnelle. Avant d'entrer au cabinet Miller Thomson LLP, elle a fait son stage d'avocat dans un cabinet d'avocats national à Toronto. Molly a ensuite passé un an comme clerc de juge à la Cour supérieure de justice. Elle était partenaire dans un petit cabinet spécialisé dans le droit commercial avant de se joindre à Miller Thomson LLP. Molly aime trouver des solutions aux problèmes. Grâce à son expérience d'avocate-fiscaliste enquêtrice, régulièrement appelée à examiner des conséquences imprévues en matière fiscale, Molly est capable de cerner rapidement la source d'un problème et d'agir rapidement pour le régler. Elle sait que ce sont souvent les solutions créatives les moins évidentes qui sont les plus efficaces. Molly est une experte dans l'art d'obtenir des renseignements sur ses clients et leurs affaires dans l'objectif de régler leurs différends fiscaux et de les aider à prospérer.

CARRIE MCEACHRAN – MEMBRE DU PUBLIC

Carrie McEachran est présidente-directrice générale de la Chambre de commerce de Sarnia-Lambton. Elle a auparavant été directrice générale de Sarnia-Lambton Rebound et a également occupé des postes de direction au Community Living Sarnia et au Pathways Health Centre for Children. Carrie McEachran est titulaire d'une maîtrise en leadership de l'Université Royal Roads, d'un diplôme en services de soutien à l'intégration du Collège Loyalist et d'un certificat en gestion

d'organismes à but non lucratif de l'Université Western. Elle joue un rôle actif au sein de sa collectivité en tant que Rotarienne depuis 16 ans, où elle a rempli un mandat de présidente du Club Rotary de Sarnia. Elle est actuellement membre du conseil d'administration du Sarnia Lambton Economic Partnership et elle a déjà siégé aux conseils d'administration du Centre de santé communautaire de North Lambton, du Sarnia-Lambton Physician Recruitment Taskforce, du Sarnia-Lambton Social Services Network et de PAVRO (Professional Association of Volunteer Leaders-Ontario). Elle est également une membre active du comité consultatif communautaire Arlanxeo.

VERA MERCIER – MEMBRE DU PUBLIC

Vera Mercier est directrice générale du Soufrière Kid's Development (SKD) Bilingual Child Care Centre, un centre agréé qui fournit des services de garderie et d'éducation depuis plus de dix ans à Ajax, Pickering et Oshawa. Forte d'une expérience de plus de 20 ans en leadership, vérification comptable et gestion des risques, Vera parle couramment le français et l'anglais. Excellente pour motiver et accompagner son équipe, Vera œuvre avec passion au développement des affaires, à l'élaboration de stratégies opérationnelles et à l'optimisation de l'expérience des enfants. Elle participe activement à la vie communautaire, siégeant actuellement aux conseils de la Durham Children's Aid Society et de l'Ontario Association of Children's Aid Societies.

SUE-ELLEN MERRITT – TECHNICIENNE EN TRAVAIL SOCIAL ÉLUE

Sue-Ellen Merritt est titulaire d'un diplôme spécialisé du programme de techniques de travail social du Niagara College, qu'elle obtenu avec distinction en 1996. Elle a été membre du Conseil consultatif des techniciens en travail social du Niagara College pendant 15 ans, et a été présidente du sous-comité de la législation du Conseil. Actuellement retraitée, Sue-Ellen a été employée pendant 20 ans auprès du Système de santé de Niagara, Santé mentale et toxicomanies, où elle fournissait des services de soutien direct aux clients et a occupé les postes de coordonnatrice du programma de renoncement au tabac et du programme de lutte contre la dépendance au jeu. Sue-Ellen a également été pendant 15 ans gestionnaire d'une petite entreprise de gaz naturel d'appartenance privée, et a été représentante élue du canton de West Lincoln de 2003 à 2014. Avant 2003, elle a été présidente du comité d'ajustement du canton pendant 10 ans. Sue-Ellen a été membre du Conseil de l'OTSTTSO de 2000 à 2010, et pendant toute cette période elle a été membre élu au sein du Bureau où elle a exercé la fonction de vice-présidente de 2001 à 2010.

MANDI OLSON – TECHNICIENNE EN TRAVAIL SOCIAL ÉLUE

Travailleuse sociale inscrite établie dans le Nord-Ouest de l'Ontario, Mandi Olson contribue à faire avancer le domaine du travail social depuis plus de 15 ans. Elle aime beaucoup effectuer, à petite et à grande échelle, des changements dans le système qui sont ancrés dans les pratiques exemplaires autochtones. Elle connaît bien les services et les organismes de bien-être sans but lucratif et privés. Madame Olson est copropriétaire de l'entreprise Binesiwag Center for Wellness, qui offre avec succès toute une variété de services de bien-être pour tous les âges, y compris des services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie, des services de soutien direct aux personnes 2SLGBTQIAP+ folx, aux femmes et aux filles, et des services de renforcement des capacités. Dans sa vie personnelle, Mme Olson aime vivre près de la terre et avec sa famille. Elle prend plaisir à la chasse, à la pêche, au camping et aux voyages.

ALEXIA POLILLO – MEMBRE DU PUBLIC

Alexia Polillo a obtenu un doctorat en psychologie expérimentale de l'Université d'Ottawa et elle poursuit des études au Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) et à l'Université de Toronto dans le cadre d'une bourse postdoctorale. Elle possède une vaste expérience en recherche sur

les services de santé et les services communautaires et elle a contribué à la direction d'évaluations de grande et de petite envergure de services de santé mentale ambulatoires et en milieu communautaire à Waterloo, Brantford, Ottawa et Toronto. Elle a publié plus de quinze articles évalués par des pairs, contribué à huit rapports techniques qui servent à soutenir les prestataires de services et les organismes communautaires de santé mentale, présenté ses travaux lors de conférences nationales et internationales et elle est titulaire de onze prix institutionnels et de bourses fédérales et provinciales.

MARINNA READ – TRAVAILLEUSE SOCIALE ÉLUE

Marinna Read est membre de la collectivité de la Première Nation de Fort William et habite Thunder Bay. Elle possède un baccalauréat en criminologie de l'Université du Manitoba ainsi qu'un baccalauréat spécialisé et une maîtrise en travail social de l'Université Lakehead. Depuis plus de 20 ans, elle exerce dans les domaines de la santé mentale des jeunes et des adultes, des services à l'enfance autochtone, de la création de programmes et du développement communautaire. Récemment, elle a mis en place un service de santé autochtone dans un milieu hospitalier. Dans sa vie professionnelle, elle a consacré ses efforts à aider les personnes, dans le respect et la gentillesse, à suivre le chemin du bien-être pour qu'elles reçoivent des soins adaptés à la culture dans l'optique autochtone. Dans sa vie personnelle, Madame Reid aime passer beaucoup de temps en famille et en plein air dans la très belle région du Nord-Ouest de l'Ontario. Elle encourage les gens à utiliser leur force intérieure et leur culture pour aller de l'avant et célébrer qui ils sont pendant qu'ils changent leur vie. Elle est ravie de se joindre à l'OTSTTSO cette année et d'élargir ses connaissances tout en assurant la protection du public.

SANDIE SIDSWORTH – TECHNICIENNE EN TRAVAIL SOCIAL ÉLUE

Sandie Sidsworth est une défenseure de la pauvreté qui s'intéresse particulièrement à la santé mentale et à la violence familiale. Travaillant dans ce domaine depuis plus de 25 ans, elle a acquis de l'expérience en matière de protection de l'enfance, de lutte contre les dépendances, de violence familiale et de santé mentale. Dans le cadre de ce soutien de première ligne, elle a cultivé un intérêt marqué pour le deuil et la perte traumatique. Pendant huit ans, elle a été conseillère en matière de deuil à la suite d'un suicide tout en assumant son rôle actuel de directrice générale de l'Enrichment Centre for Mental Health. Sandie a obtenu un diplôme de technicienne en travail social du Collège Loyalist en 1996.

CANDICE SNAKE – TRAVAILLEUSE SOCIALE ÉLUE

Candice Snake habite la collectivité de la Nation Munsee-Delaware. Son éducation a commencé avec son ancêtre Rosie Deleary, sa grand-mère Stella Mae Burch, sa mère Irene Snake et son père Larry Burch. L'influence de ces personnes se reflète dans tout ce qu'elle fait pour promouvoir l'importance de mener une réflexion critique sur l'éducation à donner aux fournisseurs de services et sur la nécessité d'aider les familles à prendre soin des enfants. Cette influence allume en elle le désir de poursuivre ce travail essentiel de décolonisation afin de donner aux familles autochtones les moyens de prendre soin des leurs. Madame Snake a obtenu une maîtrise en travail social de l'Université Wilfrid Laurier en 2020. L'expérience de travail multidisciplinaire qu'elle a accumulée au cours des 26 dernières années lui a permis d'acquérir des compétences en leadership, en élaboration de politiques, en établissement de pratiques exemplaires et en responsabilité. Elle a travaillé également avec une équipe à l'élaboration du programme HEART & SPIRIT, utilisé en Ontario par les agences de bien-être de l'enfance pour donner de la formation aux parents nourriciers. Ce programme suscite actuellement de l'intérêt au Canada et ailleurs dans le monde. Elle est très heureuse d'avoir été élue au Conseil de l'OTSTTSO et a bien hâte de commencer ses nouvelles fonctions.

ELAYNE TANNER – TRAVAILLEUSE SOCIALE ÉLUE

Elayne Tanner, Ph.D., est une travailleuse sociale inscrite comptant plus de 30 ans d'expérience professionnelle. Elle est chargée de cours à l'Université de Windsor, et a publié sur différents sujets, notamment sur la pratique anti-oppressive, l'éthique dans le travail social, et l'hypnose. Elayne dirige un cabinet privé prospère, où elle est la seule et unique professionnelle. Ses domaines d'expertise sont les abus sexuels, les traumatismes, les troubles de l'enfance, le counseling relationnel, les problèmes parentaux et de divorce. Elle fait figure de leader en pratique privée, c'est pourquoi beaucoup de professionnels ont eu recours à ses conseils au moment d'établir leur propre entreprise. Bénévole dynamique, Elayne travaille à donner en retour à sa collectivité et à sa profession. Elle a apporté son soutien à de nombreux conseils d'administration bénévoles. Les villes de Milton et de Halton Hills lui ont décerné les prix Femme d'affaires de l'année, Bénévole de l'année, et Meilleur conseiller. Elayne et son mari vivent dans la région de North Halton, avec leur dogue allemand, leur chat et leur deux chevaux.

MADIMBA TSHIBUABUA – TECHNICIEN EN TRAVAIL SOCIAL ÉLU

Madimba Tshibuabua est un technicien en travail social inscrit qui possède plus de 20 ans d'expérience. Il est également membre de l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario.Madimba est un dirigeant communautaire primé qui se passionne pour l'éducation et les secteurs à but non lucratif. Son dévouement au service d'autrui a été reconnu par le roi Juan Carlos Ier d'Espagne, le gouverneur général du Canada et les villes de Toronto et d'Oshawa. Il a donné plusieurs conférences scientifiques à travers le monde sur la façon de lutter contre les problèmes de pauvreté au sein des populations marginalisées. Madimba est titulaire d'une maîtrise en affaires internationales, d'un diplôme en études diplomatiques, et d'un certificat en gestion des services sociaux. Madimba parle couramment le français, l'anglais et l'espagnol. Il est un mentor d'entreprise en ligne, entraîneur de basketball et conseiller.

WOYENGI GIGI GOARY – TRAVAILLEUSE SOCIALE ÉLUE

Woyengi Gigi Goary est une travailleuse sociale inscrite qui compte plus de 25 ans d'expérience professionnelle. Titulaire d'un doctorat en travail social de l'Université de Toronto, elle avait précédemment obtenu une maîtrise en travail social de l'Université York. Dans le cadre de sa pratique du travail social tenant compte des traumatismes, Woyengi Gigi Goary œuvre auprès des particuliers et des familles dans les domaines de la santé et de la santé mentale, du bien-être de l'enfance et des services correctionnels. Elle possède de l'expertise en matière d'enquête, de services de mesure et d'évaluation, ainsi que dans le domaine de la diversité, de l'équité et de l'inclusion à partir d'une perspective antiraciste axée plus particulièrement sur le racisme envers les Noirs et sur l'intersectionnalité. Woyengi Gigi Goary est également chargée de cours au programme d'études supérieures en travail social de l'Université de Windsor et elle exerce un rôle de leadership en tant que membre du conseil d'administration et de présidente du syndicat. La formation et la pratique du travail social de Woyengi Gigi Goary sont ancrées dans le traitement des traumatismes, ainsi que dans l'élimination de l'oppression systémique, individuelle et institutionnelle.

POINTS SAILLANTS DES RÉUNIONS DU CONSEIL

POINTS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 1ER MAI 2023

- Le Conseil déclare Carrie McEachran, membre représentant le public, élue par acclamation au bureau du Conseil jusqu'à la fin de l'année 2022-2023.
- John Fleming, président du Conseil, présente son rapport.
- Le conseil approuve un certain nombre de décisions concernant la mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen de la gouvernance, notamment des modifications aux modalités d'élection des personnes qui souhaitent siéger au Conseil de l'Ordre. Ces modifications comprennent une sélection supplémentaire à l'aide d'un profil de membre du conseil qui décrit les attributs et compétences en matière de gouvernance.
- Lise Betteridge, TSI, registrateure et chef de la direction, et Denitha Breau, registrateure adjointe, présentent leur rapport au Conseil. Ce rapport fournit des mises à jour sur chaque priorité du plan stratégique de l'Ordre, avec notamment des renseignements sur les sujets suivants : données sur les renouvellements et les inscriptions, y compris l'augmentation du nombre d'inscriptions au cours des années précédant la pandémie et les années de reprise; mise à jour sur la mise à niveau du logiciel de gestion des relations avec la clientèle de l'Ordre; cybersécurité et atténuation continue des risques; soutien continu à la pratique par le Service de la pratique professionnelle; réponse de l'Ordre aux recommandations du Rapport d'examen et d'analyse des décès d'enfants et d'adolescents; relations avec les parties prenantes et avec le gouvernement; efforts continus de l'Ordre concernant la protection des titres; et renseignements sur la stratégie d'atténuation des agressions sexuelles.
- Le Conseil examine les états financiers vérifiés de 2022, tels qu'approuvés par le Bureau.
- Le Conseil examine les états financiers de mars 2023.
- Le Conseil examine l'état des résultats d'exploitation de mars 2023.
- Le Conseil examine attentivement la recommandation du Comité des finances concernant les frais d'inscription et de renouvellement pour 2024 et approuve une augmentation de 40 $.
- Le Conseil examine l'information concernant l'entente de reconnaissance mutuelle entre le National Indigenous Accreditation Board (conseil national d'agrément autochtone – NIAB) et l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS).
- Le Conseil examine et approuve les deux programmes suivants comme étant équivalents à un programme de techniques de travail social offert en Ontario dans un collège d'arts appliqués et de technologie :

- Northern College (en Ontario) – Travailleur en toxicomanie et santé mentale
- Collège Universel (à l'extérieur de l'Ontario) – Techniques de travail social

- Le Conseil examine et approuve le plan d'action révisé pour accroître le dialogue avec les communautés autochtones, tel que recommandé par le Comité de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.
- Le Conseil examine le registre des risques de l'Ordre.
- Le Conseil examine et approuve la politique d'approvisionnement révisée.
- Des rapports sont reçus des comités statutaires suivants : bureau; plaintes; discipline; aptitude professionnelle; appels des inscriptions.
- Des rapports sont reçus des comités non statutaires suivants : normes d'exercice; élections; candidatures; finances; gouvernance; sociétés professionnelles; titres et désignations; diversité, équité et inclusion.

POINTS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES 7 ET 8 SEPTEMBRE 2023

7 septembre 2023

- Les membres suivants du Conseil sont élus par le Conseil au Bureau de l'Ordre :
  - John Fleming, représentant du public – président du Conseil
  - Sanjay Govindaraj, TSI – vice-président
  - Carrie McEachran, représentante du public – membre du Bureau
  - Elayne Tanner, TSI – membre du Bureau
  - Madimba Tshibuabua, TTSI – membre du Bureau
  - Sue-Ellen Merritt, TTSI – membre du Bureau

8 septembre 2023

- Le Conseil examine et approuve les recommandations du Comité des candidatures concernant la composition et la présidence des comités statutaires et non statutaires.
- Denitha Breau, TSI, registrateure et chef de la direction, présente son rapport au Conseil. Ce rapport fournit des mises à jour sur chaque priorité du plan stratégique de l'Ordre et comprend des renseignements sur les éléments suivants : données sur les renouvellements et sur les personnes inscrites, y compris une mise à jour sur l'initiative du système de gestion des relations avec la clientèle de l'Ordre; ressources et soutien continu du Service de la pratique professionnelle; relations régulières avec le gouvernement; initiatives de campagnes de sensibilisation accrue du public; et informations sur la stratégie d'atténuation des mauvais traitements d'ordre sexuel.
- Le Conseil examine et approuve la politique relative aux données sur l'équité et l'inclusion.
- Le Conseil examine et approuve la version révisée du Code de déontologie et normes d'exercice.
- Le Conseil examine les états financiers de juillet 2023.
- Le Conseil examine l'état des résultats d'exploitation de juillet 2023.
- Le Conseil examine et approuve en principe le budget et le plan de travail pour 2024.
- Le Conseil reçoit une orientation et une formation de Crowe Soberman LLP sur les rapports financiers et les responsabilités du Conseil.
- Le Conseil examine le registre des risques de l'Ordre.
- Le Conseil discute de la mise en œuvre continue des recommandations découlant de l'examen de la gouvernance.
- Le Conseil discute du prochain processus de planification stratégique pour le Plan stratégique 2024-2027.

NOTES SUR LA PRATIQUE

POURQUOI IL NE FAUT PAS SE PRESSER À SE LANCER DANS LA PRATIQUE PRIVÉE

NOTES SUR LA PRATIQUE

POURQUOI IL NE FAUT PAS SE PRESSER À SE LANCER DANS LA PRATIQUE PRIVÉE

La rubrique Notes sur la pratique est un outil éducatif pour aider les travailleurs sociaux, les techniciens en travail social, les employeurs et les membres du public de l'Ontario à mieux comprendre des questions récurrentes que le Service de la pratique professionnelle et le Comité des plaintes de l'Ordre doivent régler et qui pourraient toucher l'exercice quotidien de la profession. Les notes offrent des directives générales uniquement, et les personnes inscrites[1] qui ont des questions particulières relatives à la pratique devraient consulter l'Ordre, car les normes pertinentes et le plan d'action approprié varient suivant la situation.

Depuis la pandémie, l'Ordre a appris qu'un nombre croissant de personnes inscrites se lançaient dans l'exercice privé de la profession à temps plein ou à temps partiel. L'Ordre a toujours affirmé qu'un cabinet privé n'est pas une compétence d'entrée en exercice. Au contraire, il faut du temps et de l'expérience pour acquérir les connaissances et le discernement nécessaires à la pratique privée. Ce sont des aptitudes que la formation théorique seule ne peut pas transmettre, même si elle comprend un stage. Les personnes inscrites se trouveront confrontées à des situations difficiles et inattendues qu'elles devront gérer habilement pour aider les clients sans leur causer de préjudice. Les personnes inscrites qui ne sont pas bien préparées aux nombreux défis d'un cabinet privé exposent le public à des risques.

Les personnes inscrites à l'Ordre doivent s'assurer qu'elles possèdent les compétences requises pour fournir des services adéquats et de haute qualité aux clients. Le Code de déontologie dispose que « La personne inscrite à l'Ordre a pour principale obligation professionnelle de protéger les intérêts du (de la)

[1] Avertissement : Les termes « membre » et « personne inscrite » sont synonymes et utilisés de manière interchangeable comme équivalents du terme « membre » figurant dans la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social* et ses règlements d'application.

client(e) »[2] et que « Les personnes inscrites à l'Ordre doivent être conscientes de l'étendue et des paramètres de leur compétence et du champ d'application de leur profession et limiter leur exercice en conséquence »[3].

Les personnes inscrites doivent être compétentes dans de nombreux aspects de l'exercice de la profession avant d'ouvrir un cabinet privé. Les praticiens privés doivent être bien informés et capables de communiquer des connaissances fondamentales et d'offrir différentes options de traitement. Une des exigences minimales à remplir pour exercer la profession d'une manière professionnelle et éthique est de comprendre :

- les limites de la confidentialité;
- qui peut consentir aux services et à la divulgation de renseignements du client;
- comment traiter les demandes de divulgation de renseignements que contient un dossier;
- comment mettre fin à la relation avec le client d'une manière éthique;
- ce qui constitue un conflit d'intérêts ou une relation duelle;
- comment travailler en qualité d'entrepreneur;
- comment offrir et recevoir des services de supervision;
- comment documenter ce qui est essentiel pour les soins du client;
- quand consulter un collègue, un superviseur ou un avocat.

Il y a lieu de souligner que la compréhension de ces aspects de la pratique ne détermine pas la compétence clinique ou la préparation à ouvrir son propre cabinet privé. Selon le contexte, ces exigences peuvent aussi constituer un défi pour des personnes inscrites expérimentées. Les problèmes et circonstances varient d'un client à l'autre et les praticiens privés doivent posséder l'expérience et les compétences nécessaires pour gérer adéquatement chaque situation ou chaque crise.

SCÉNARIO – EXERCICE PRIVÉ ET LÉGISLATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Une personne inscrite a consulté le Service de la pratique professionnelle parce que l'avocat d'un client l'a contactée pour demander une copie du dossier d'un client. La personne inscrite a expliqué que le client ne l'avait pas avisée qu'il aurait besoin de son dossier pour une affaire juridique. La personne inscrite ne s'attendait donc pas à la demande de l'avocat et ne savait pas si elle devait lui remettre le dossier. La personne inscrite n'avait pas de superviseur à qui elle pourrait demander conseil.

Au cours de la consultation, la personne inscrite a expliqué que son client ne lui avait pas parlé de ses problèmes juridiques dès le début, mais qu'il les lui avait révélés au fil de leurs rendez-vous. Ces problèmes juridiques ont fini par devenir l'objet principal des séances de thérapie, ce qui n'était pas le cas au début du mandat. Le personnel du Service de la pratique professionnelle a expliqué que les besoins des clients peuvent changer pendant la relation professionnelle et a demandé à la personne inscrite comment elle avait établi les paramètres des services à fournir avec le client. La personne inscrite a répondu qu'elle n'avait pas officiellement parlé d'une entente de service avec le client. Le personnel du Service de la pratique professionnelle a renvoyé la personne inscrite aux Normes d'exercice qui déclarent ce qui suit :

Les personnes inscrites à l'Ordre doivent obtenir le consentement éclairé des client(e)s, le cas échéant, avant de fournir des services en travail social ou en techniques de travail social, y compris, entre autres :

- en fournissant des informations précises et complètes sur les services disponibles;
- en expliquant les avantages et les inconvénients de recevoir ou non les services;
- en décrivant les attentes et les limites des services;
- en expliquant les droits des client(e)s en matière de capacité, de vie privée et de confidentialité;

[2] *Code de déontologie et Normes d'exercice* de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, 3e édition, 2023, Code de déontologie, interprétation 1.

[3] *Code de déontologie et Normes d'exercice* de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, 3e édition, 2023, principe II : Compétence et intégrité, interprétation 2.1.1.

- en précisant les obligations de déclaration des personnes inscrites et les autres limites à la confidentialité;
- en fournissant des informations d'une manière adaptée à la capacité cognitive du (de la) client(e)[4].

La personne inscrite a indiqué que même si elle était au courant de la participation de son client à une procédure judiciaire, elle n'avait pas pensé que l'avocat du client demanderait le dossier du client. La personne inscrite a demandé s'il était permis de remettre le dossier à l'avocat qui représentait son client. Le personnel du Service de la pratique professionnelle a expliqué que la personne inscrite devait faire preuve de diligence raisonnable même si la demande de divulgation provenait de l'avocat du client. « Les personnes inscrites à l'Ordre doivent obtenir le consentement des client(e)s avant de divulguer des renseignements, lorsque le consentement est nécessaire. Les client(e)s peuvent signer des formulaires de consentement ou donner un consentement verbal, et les personnes inscrites à l'Ordre doivent documenter que le consentement a été obtenu. »[5]

Le personnel du Service de la pratique professionnelle a expliqué à la personne inscrite que par prudence il valait mieux toujours être prêt à ce que le client ou son représentant demandent de lire ou d'obtenir des copies du dossier du client. « Les personnes inscrites à l'Ordre qui exercent à titre de travailleurs ou travailleuses autonomes [comme des praticiens privés] et les personnes inscrites à l'Ordre qui sont chargées de l'observation des lois sur la protection de la vie privée doivent établir et communiquer à leurs client(e)s des politiques claires sur l'accès aux renseignements contenus dans un dossier et leur rectification. »[6]

La personne inscrite a précisé qu'en raison du contenu du dossier, elle hésitait à en divulguer une partie, car elle pensait que certains des renseignements pourraient être néfastes pour la cause juridique du client. Le personnel du Service de la pratique professionnelle a cité les Normes d'exercice qui déclarent que « Si, d'après le jugement professionnel de la personne inscrite, la divulgation des renseignements du dossier à un tiers risque de causer un préjudice au (à la) client(e), la personne inscrite à l'Ordre doit déployer des efforts raisonnables pour informer le (la) client(e) des conséquences possibles et chercher à clarifier le consentement du (de la) client(e) à une telle divulgation. Les personnes inscrites peuvent divulguer des renseignements contenus dans le dossier à des tiers sans avoir le consentement du (de la) client(e), seulement si la divulgation est exigée ou autorisée par la loi. »[7]

Le personnel du Service de la pratique professionnelle a aussi expliqué que les personnes inscrites parlent régulièrement avec leurs clients de la divulgation de renseignements contenus dans leur dossier. Dans certaines situations, il n'est pas possible de choisir quels renseignements du dossier seront divulgués, par exemple en cas d'obligation de signalement ou d'existence d'une ordonnance judiciaire, d'un mandat ou d'une assignation de témoin[8]. Cependant, dans bon nombre de cas, le client a le droit de choisir quels renseignements seront divulgués. Les Normes d'exercice déclarent :

Lorsqu'il est nécessaire d'avoir un consentement à la divulgation de renseignements, les personnes inscrites à l'Ordre doivent déployer des efforts raisonnables pour informer les client(e)s des paramètres des

[4] *Code de déontologie et Normes d'exercice* de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, 3e édition, 2023, principe III : Responsabilité envers les client(e)s, interprétation 3.3.

[5] *Code de déontologie et Normes d'exercice* de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, 3e édition, 2023, principe V : Confidentialité, interprétation 5.2.1.

[6] *Code de déontologie et Normes d'exercice* de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, 3e édition, 2023, principe IV : Dossier de travail social et de techniques de travail social, interprétation 4.3.3.

[7] *Code de déontologie et Normes d'exercice* de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, 3e édition, 2023, principe IV : Dossier de travail social et de techniques de travail social, interprétation 4.4.2.

[8] Remarque : La mesure dans laquelle un mandat, une ordonnance judiciaire ou une assignation de témoin exige la production de certains dossiers et la question de savoir si des limites ou caviardages ou d'autres exigences en matière de confidentialité s'appliquent sont des questions qui devraient être posées à un conseiller juridique, car il pourrait être nécessaire d'interpréter la signification et la portée du mandat, de l'ordonnance judiciaire ou de l'assignation de témoin et qu'il pourrait y avoir un conflit entre les obligations professionnelles et les obligations législatives. C'est un problème compliqué, dont l'analyse sort de la portée du présent article.

renseignements devant être divulgués et les prévenir des conséquences possibles d'une telle divulgation. Elles doivent également les informer de ce qui suit :

- qui demande les renseignements (nom, titre, employeur(euse) et adresse);
- la raison de la demande;
- comment la partie qui reçoit les renseignements prévoit s'en servir;
- si la partie qui reçoit les renseignements peut les transmettre à une autre tierce partie sans le consentement du (de la) client(e);
- les renseignements exacts qui seront divulgués;
- les répercussions du fait de donner ou de refuser son consentement;
- la date d'expiration du consentement, s'il y a lieu;
- comment révoquer le consentement[9].

La personne inscrite a expliqué qu'elle se sentait maintenant capable d'avoir une discussion avec le client, au lieu de répondre à la demande de l'avocat sans poser de questions. Elle décidera quels renseignements devraient être divulgués et s'il y a lieu de communiquer tout le contenu du dossier. Le personnel du Service de la pratique professionnelle a attiré l'attention de la personne inscrite sur les Normes d'exercice qui déclarent : « Les personnes inscrites à l'Ordre doivent déployer des efforts raisonnables pour veiller à ce que les renseignements divulgués soient pertinents et aient rapport aux services professionnels retenus par les client(e)s. Les personnes inscrites à l'Ordre doivent prendre des mesures raisonnables pour veiller à ce que les renseignements soient aussi exacts, complets et à jour que nécessaire, compte tenu des fins auxquelles elles les utilisent, et doivent énoncer clairement les limites, le cas échéant, de l'exactitude, de l'intégralité ou de la mise à jour des renseignements. »[10]

Il a en outre été rappelé à la personne inscrite qu'il est nécessaire de documenter ses conversations avec le client, d'expliquer comment elle a pris ses décisions et d'indiquer quels renseignements du dossier pourraient être divulgués. Le personnel du Service de la pratique professionnelle a renvoyé la personne inscrite aux Normes d'exercice qui prévoient ce qui suit :

> Les personnes inscrites à l'Ordre doivent informer les client(e)s, dès le début de leur relation, de toute limite à la confidentialité, y compris en ce qui concerne le dossier du (de la) client(e). Lorsque les client(e)s ou leurs représentant(e)s autorisé(e)s donnent leur consentement à la divulgation de leurs renseignements à des tiers, les personnes inscrites à l'Ordre doivent le documenter et divulguer les renseignements contenus dans le dossier dans un délai raisonnable. Le consentement doit être documenté et doit préciser :
>
> (i) les renseignements devant être divulgués, par exemple une partie du dossier, l'intégralité du dossier ou un résumé des contacts de la personne inscrite avec le (la) client(e);
> (ii) la ou les parties auxquelles les renseignements doivent être divulgués;
> (iii) les limites éventuelles du consentement[11].

À la fin de la consultation, le personnel du Service de la pratique professionnelle a cité cette disposition des Normes d'exercice : « Les personnes inscrites à l'Ordre doivent se tenir informées des politiques, lois, programmes et questions ayant un rapport avec les communautés, les institutions et les services dans leurs domaines d'exercice. »[12] Comme toutes les personnes inscrites à l'Ordre, les praticiens privés doivent comprendre les lois et règlements qui s'appliquent à

---

[9] *Code de déontologie et Normes d'exercice* de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, 3e édition, 2023, principe V : Confidentialité, interprétation 5.2.2. Prenez aussi note que d'autres problèmes peuvent surgir si les dossiers demandés contiennent des renseignements qui se rapportent à plus d'un client. L'analyse de cette question sort de la portée du présent article, mais est présentée dans le Code de déontologie et Normes d'exercice de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, 3e édition, 2023, au principe IV : Dossier de travail social et de techniques de travail social, interprétations 4.3.9, 4.4.3 et 4.4.4.

[10] *Code de déontologie et Normes d'exercice* de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, 3e édition, 2023, principe V : Confidentialité, interprétation 5.2.3.

[11] *Code de déontologie et Normes d'exercice* de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, 3e édition, 2023, principe IV : Dossier de travail social et de techniques de travail social, interprétation 4.4.1.

[12] *Code de déontologie et Normes d'exercice* de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, 3e édition, 2023, principe II : Compétence et intégrité, interprétation 2.1.6.

leur domaine d'exercice, dont les dispositions relatives à la protection de la vie privée qui expliquent comment gérer des demandes de divulgation de renseignements contenus dans le dossier d'un client.

Enfin, il a été rappelé à la personne inscrite que « Les personnes inscrites à l'Ordre s'engagent dans un processus continu d'autoréflexion et d'évaluation de leur pratique et cherchent à obtenir une supervision et des consultations, le cas échéant »[13]. Des praticiens privés compétents recourent souvent à la pratique de l'autoréflexion et de l'évaluation de leurs pratiques et demandent des services de supervision ou de consultation lorsque cela est approprié. Les Normes d'exercice déclarent que « Le besoin de supervision ne prend pas fin après une certaine période d'exercice, mais il évolue et se poursuit pendant toute la carrière d'un membre »[14]. La personne inscrite a affirmé avoir compris et a indiqué qu'elle obtiendrait un superviseur.

DISCUSSION : COMPÉTENCE CLINIQUE

L'exemple ci-dessus n'est qu'un exemple des nombreuses questions qui sont soumises au Service de la pratique professionnelle dans le cadre d'une consultation. Il souligne l'exigence d'avoir des connaissances de base lorsqu'on travaille dans un cabinet privé. Outre de comprendre les Normes d'exercice et la législation qui s'applique à leur domaine d'exercice, les praticiens privés doivent être adéquatement supervisés et suffisamment compétents pour fournir des services cliniques.

Les compétences nécessaires à la pratique clinique s'acquièrent avec l'expérience et une formation continue conjuguées à un diplôme en travail social, un diplôme en techniques de travail social ou une formation équivalente. Il est important de noter que divers degrés de formation clinique sont offerts dans le cadre des études et qu'un grand nombre de personnes inscrites reçoivent la plus grande partie de leur expérience clinique pendant leur stage seulement. Les personnes inscrites doivent posséder des compétences dans diverses pratiques cliniques et interventions qu'elles ne peuvent acquérir qu'avec le temps, une supervision et l'expérience.

De plus amples renseignements sur la pratique clinique figurent dans les Normes d'exercice, qui contiennent la définition de termes comme « counseling », « services de psychothérapie » et « acte autorisé de psychothérapie ». Il se peut que lors d'une séance en cabinet privé une personne inscrite soit appelée à fournir tous ces services et il est parfois difficile de distinguer entre ce qui constitue un acte autorisé de psychothérapie et des services de psychothérapie[15]. C'est la raison pour laquelle les personnes inscrites devraient se demander si elles sont prêtes à se lancer dans la pratique privée en lisant les facteurs importants énoncés dans les Lignes directrices de la pratique pour accomplir l'acte autorisé de psychothérapie.

CONCLUSION

Les personnes inscrites à l'Ordre sont encouragées à passer en revue la page Pratique privée du site Web de l'Ordre, qui contient une foule de ressources, comme des Notes de pratique, des articles et un webinaire intitulé « Se préparer à la pratique privée ». Il faut du temps pour être prêt à se lancer dans l'exercice privé de la profession ainsi que de l'expérience, des compétences, des connaissances et un bon jugement professionnel. Une personne inscrite devrait prendre la décision de se lancer dans la pratique privée après mûre réflexion et en comprenant qu'elle sera en position d'autorité et qu'elle aura la responsabilité de protéger ses clients contre des services incompétents et néfastes[16].

---

[13] *Code de déontologie et Normes d'exercice* de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, 3e édition, 2023, principe II : Compétence et intégrité, interprétation 2.1.8.

[14] OTSTTSO, Lignes directrices de la pratique pour accomplir l'acte autorisé de psychothérapie, 2017.

[15] Ibid.

[16] *Code de déontologie et Normes d'exercice* de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, 3e édition, 2023, principe II : Compétence et intégrité, interprétation 2.2.

SOMMAIRES DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

L'Ordre publie des résumés des décisions de son comité de discipline ou fournit des liens vers leur texte intégral, neutralisé, et parfois les deux. Les renseignements visés par une ordonnance de non-publication ou susceptibles de révéler l'identité de parties en cause ou de témoins, notamment les noms d'établissements, en sont soit omis, s'il y a lieu, ou y sont rendus anonymes. Depuis janvier 2019, les décisions sont également accessibles sur le site de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII).

En publiant un tel sommaire, l'Ordre cherche à :

- illustrer pour les travailleuses et travailleurs sociaux, les techniciennes et techniciens en travail social et les membres du public ce qui constitue et ce qui ne constitue pas une faute professionnelle;
- donner aux travailleuses et travailleurs sociaux et aux techniciennes et techniciens en travail social des directives au sujet des normes d'exercice et de la conduite professionnelle qu'impose l'Ordre et qui s'appliqueront à l'avenir, s'ils se trouvent eux-mêmes dans des circonstances similaires;
- mettre en application la décision du comité de discipline; et
- fournir aux travailleuses et travailleurs sociaux, aux techniciennes et techniciens en travail social et aux membres du public une explication du processus de discipline de l'Ordre.

Essa Rageh Egal, no 804796

Les allégations de faute professionnelle, dont le non-respect des normes et d'autres allégations d'inconduite, ont été renvoyées au Comité de discipline pour une audience le 20 juillet 2023. Par ordonnance du Comité de discipline datée du 7 août 2023, les allégations ont été suspendues.

Essa Rageh Egal, no 804796 (Résumé de la décision du Comité de discipline et motifs)

Steven Finlay, no 828627

Le comité de discipline de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario a reconnu Steven Finlay coupable de faute professionnelle pour avoir enfreint l'article 2.36 du Règlement de l'Ontario 384/00 (Faute professionnelle) pris en application de la Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social.

Undertaking, Agreement & Acknowledgement of Steven Finlay (en anglais seulement)

Steven Finlay, no 828627 (Décision et motifs de la décision)

Jesse Fraser, no 827728

Le comité de discipline de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario a reconnu Jesse Fraser coupable de faute

professionnelle pour avoir enfreint les articles 2.2, 2.5, 2.20 et 2.36 du Règlement de l'Ontario 384/00 (Faute professionnelle) pris en application de la Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social, les principes II, III, IV et VIII du Code de déontologie et manuel des normes d'exercice (Normes d'exercice), conformément aux commentaires des interprétations 2.2, 2.2.2, 2.2.8, 3.2, 4.1, 4.1.3, et des notes 1-3, 8.1, 8.2.2, 8.2.3, 8.3, 8.4 et 8.6.

Jesse Fraser, no 827728 (Décision et motifs de la décision)

FAQS: EN QUOI CONSISTE L'INITIATIVE SUR LES DONNÉES RELATIVES À L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION ?

Le Conseil de l'Ordre a récemment approuvé une nouvelle politique : l'Initiative sur les données relatives à l'équité et l'inclusion. À compter de la prochaine période de renouvellement de 2024, qui débutera à la fin du mois de novembre 2023, les personnes inscrites seront invitées à communiquer leurs données démographiques à l'Ordre. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre par l'Ordre de ses engagements en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

Q : Pourquoi l'Ordre demande-t-il aux personnes inscrites de fournir volontairement des données sociodémographiques ?
R : La collecte de ces données appuie l'Initiative sur les données relatives à l'équité et l'inclusion, qui repose sur le principe fondamental selon lequel pour comprendre et améliorer efficacement quoi que ce soit, il faut d'abord le mesurer. Cette initiative a été élaborée pour aider à cerner le racisme et la discrimination systémiques au sein des professions de travail social et de techniques de travail social, et à en faire le suivi.

Q : Les personnes inscrites doivent-elles obligatoirement fournir leurs données sociodémographiques ?
R : Non. Les personnes inscrites seront invitées à fournir des données démographiques sur une base volontaire. Les personnes inscrites pourront aussi retirer leur consentement à tout moment et demander à l'Ordre de supprimer leurs renseignements personnels ou de cesser de les utiliser. Les personnes inscrites peuvent choisir de répondre à certaines, à la totalité ou à aucune des questions, en choisissant « préfère ne pas

répondre » pour les questions à choix multiples ou en inscrivant « S.O. » pour les questions ouvertes. Aucun programme, service ou avantage ne sera refusé parce qu'une personne inscrite choisit de ne pas répondre aux questions.

Q : Les personnes inscrites peuvent-elles quand même procéder au renouvellement de leur inscription sans fournir de données sociodémographiques ?
R : Oui. Les personnes inscrites qui choisissent de ne répondre à aucune de ces questions pourront quand même procéder au renouvellement.

Q : Les données resteront-elles confidentielles?
R : Oui. Les données seront conservées dans un système sécurisé, et l'accès à l'information sera limité à un petit nombre d'employés de l'Ordre qui en ont besoin pour communiquer des renseignements regroupés et analyser les tendances.

Les données seront publiées uniquement de manière globale — il ne sera pas possible d'identifier les personnes inscrites par les données qu'elles auront choisi de soumettre.

Q : Les données seront-elles liées à mon profil d'inscription?
R : Les données ne seront pas utilisées pour identifier une personne inscrite de quelque manière que ce soit, ni à des fins visant à avoir un impact sur une personne inscrite, à lui nuire ou à faire preuve de discrimination à son égard. Les données ne seront jamais utilisées dans le cadre du traitement d'une plainte ou d'une procédure disciplinaire ni vérifiées par rapport aux exigences de pratique sécuritaire d'une personne inscrite.

Q : Comment les données seront-elles utilisées ?
R : Dans un premier temps, l'Ordre a l'intention d'utiliser les données recueillies pour :

- obtenir un point de référence pour les données démographiques des personnes inscrites à l'Ordre;
- donner un aperçu de la mesure dans laquelle les personnes inscrites à l'Ordre reflètent la diversité de la population ontarienne;
- cerner les écarts et les disparités entre les données démographiques des personnes inscrites à l'Ordre et la population ontarienne.

Une fois ce point de référence obtenu, l'Ordre pourra utiliser les données pour éliminer les obstacles systémiques et éclairer les initiatives d'équité afin de mieux servir le public de l'Ontario.

Visitez le site Web de l'Ordre pour de plus amples renseignements sur l'Initiative sur les données relatives à l'équité et l'inclusion. Si vous avez des questions au sujet de cette initiative, veuillez envoyer un courriel à communications@otsttso.org.

RÉSERVEZ LA DATE DU FORUM ÉDUCATIF 2023 !

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (l'Ordre) a le plaisir d'annoncer que son Forum éducatif virtuel se tiendra dans la matinée du **jeudi 30 novembre 2023**.

En plus d'une mise à jour sur l'Ordre par Denitha Breau, registrateure et chef de la direction, le forum éducatif comprendra une table ronde sur la façon de soutenir les clientes et clients qui ont été, ou sont encore, victimes de violence conjugale. La Directrice, pratique professionnelle, de l'Ordre, Christina Van Sickle, MTS, TSI, facilitera une table ronde d'experts, qui se penchera sur la violence par un partenaire intime et la façon dont les personnes inscrites peuvent aider leurs clients en leur fournissant des services compétences et éthiques. Les experts représenteront un vaste éventail de perspectives et domaines d'exercice, et présenteront des approches cliniques, centrées sur la communauté et fondées sur le système. La table ronde mettra aussi en lumière des stratégies que les travailleurs sociaux et techniciens en travail social peuvent suivre pour aider des clients qui vivent ou ont vécu des situations de violence conjugale.

LA PARTICIPATION ET LE PMC

Les personnes inscrites peuvent utiliser leur participation au Forum éducatif dans le cadre de leur conformité au Programme de maintien de la compétence (PMC). Le PMC veille à ce que toutes les personnes qui exercent les professions du travail social et des techniques de travail social possèdent les compétences nécessaires, améliorent continuellement leurs connaissances et demeurent à jour dans leur pratique tout au long de leur carrière.

PRÊTEZ ATTENTION – LES INSCRIPTIONS OUVRENT BIENTÔT !

Les personnes inscrites devront s'inscrire au Forum éducatif. L'événement aura lieu en ligne via une plateforme virtuelle. Au cours du forum, les personnes inscrites auront la possibilité de participer en posant des questions aux panélistes principaux.

Les inscriptions au Forum éducatif ne sont pas encore ouvertes. L'Ordre fournira des renseignements additionnels sur le Forum éducatif 2023, y compris les détails pour s'y inscrire, vers la fin du mois d'octobre.

Pour en savoir plus, veuillez contacter le service des communications de l'Ordre à communications@otsttso.org.

BABILLARD

AVIS DE CHANGEMENT DE RENSEIGNEMENTS

Si vous changez d'employeur ou d'adresse, veuillez en informer l'Ordre par écrit dans les 30 jours. L'Ordre doit avoir l'adresse professionnelle à jour de ses personnes inscrites pour la mettre à la disposition du public. Pour informer l'Ordre d'un changement d'adresse, vous pouvez envoyer l'adresse de votre nouvel employeur par courriel à info@otsttso.org, par télécopieur au 416-972-1512 ou par la poste au bureau de l'Ordre. Vous devez aussi fournir l'ancienne adresse et votre numéro d'inscription à l'Ordre.

Si vous changez de nom, ou si vous fournissez des services de travail social ou de techniques de travail social sous un nom différent de celui qui figure dans votre dossier d'inscription, vous devez informer l'Ordre par écrit de votre ancien nom et de votre nouveau nom. Vous devez également fournir une copie du certificat de changement de nom, de votre certificat de mariage ou de tout autre document officiel du gouvernement pour nos dossiers. Ces renseignements et documents peuvent être envoyés par courriel à info@otsttso.org, par télécopieur au 416-972-1512 ou par la poste au bureau de l'Ordre.

Pour mettre à jour des renseignements sur vos études, vous devez demander à votre établissement d'enseignement d'envoyer votre relevé de notes officiel portant le sceau et/ou le timbre de l'établissement directement à l'Ordre par la poste ordinaire ou par courriel à info@otsttso.org.

PARTICIPATION AU TRAVAIL DE L'ORDRE

Si vous désirez faire partie de l'un des comités ou des groupes de travail de l'Ordre bénévolement, envoyez un courriel à bdr@otsttso.org pour obtenir un formulaire de demande. L'Ordre accueille toutes les demandes avec plaisir, mais sachez que les exigences applicables aux comités statutaires prévues par la Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social et les règlements administratifs et politiques de l'Ordre limitent le nombre de postes de non-membres du Conseil à pourvoir.

RÉUNIONS DU CONSEIL

Vous pouvez maintenant suivre les réunions du Conseil en temps réel et en direct sur YouTube. Pour visionner une réunion du Conseil sur YouTube, veuillez en faire la demande par courriel à bdr@otsttso.org. Les dates et les heures des prochaines réunions du Conseil seront annoncées sur le site Web de l'Ordre.

ÉNONCÉ DE MISSION

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario protège l'intérêt du public en réglementant l'exercice des professions de travailleuse sociale/travailleur social et de technicienne/technicien en travail social et en faisant la promotion d'une pratique éthique et professionnelle.

ÉNONCÉ DE VISION

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail de l'Ontario s'efforce d'atteindre l'excellence organisationnelle dans le cadre de son mandat afin de servir l'intérêt public, de réglementer ses membres et de rendre des comptes à la collectivité et d'être accessible à celle-ci.

Perspective est la publication officielle des personnes inscrites de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario.

COMMENT NOUS JOINDRE

Téléphone : 416 972-9882
Sans frais : 1 877 828-9380
Télécopieur : 416 972-1512
Courriel : info@otsttso.org
www.otsttso.org

Adresse de l'Ordre :
250, rue Bloor Est
Bureau 1000
Toronto (Ontario)
M4W 1E6

Veuillez noter que le bureau de l'Ordre est fermé au public.

SUIVEZ-NOUS

Facebook: @OCSWSSW
Twitter: @OCSWSSW
YouTube: OCSWSSW / l'OTSTTSO
LinkedIn: Ontario College of Social Workers and Social Service Workers
Instagram: @ocswssw_otsttso

Pour obtenir cette publication dans un format différent, contactez l'Ordre au 1 877 828-9380 ou par courriel à communications@otsttso.org

QUI CONTACTER À L'ORDRE

SERVICES AUX PERSONNES INSCRITES ET DE RENOUVELLEMENT

Demandes de renseignements généraux sur l'adhésion : info@otsttso.org

Demandes de renseignements sur le renouvellement : renouvellement@otsttso.org

BUREAU DE LA REGISTRATEURE

Pour joindre le Bureau de la registrateure ou obtenir de l'information sur le Conseil de l'Ordre, envoyez un courriel à bdr@otsttso.org

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Demandes de renseignements sur la pratique professionnelle : exercice@otsttso.org

Demandes de renseignements sur le Programme de maintien de la compétence : pmc@otsttso.org

COMMUNICATIONS

Demandes de renseignements sur le site Web de l'Ordre, le rapport annuel et d'autres publications : communications@otsttso.org

INSCRIPTION

Demandes de renseignements généraux sur l'inscription : inscription@otsttso.org

Si vous avez un diplôme d'un programme autre que de travail social ou de techniques de travail social et que vous avez des questions sur l'inscription : equivalence@otsttso.org

PLAINTES ET DISCIPLINE

Demandes de renseignements sur les plaintes, la discipline et les rapports obligatoires : enquetes@otsttso.org

Si vous savez qu'une personne emploie illégalement un des titres protégés ou se fait passer illégalement pour un travailleur social ou un technicien en travail social, vous pouvez en informer l'Ordre à protectiondestitres@otsttso.org